

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01072022** et clos le **30062023**Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE DU MILLENAIRE
156 Rue Alfred Nobel
CS 20596
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS JBFIT
Avenue du Général de Gaulle
Centre Commercial Les Campanelle

34690 FABREGUES

83811531900017

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

salle de sportSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
	0		21 074

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabilitéExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

"CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL"

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : ALLIANCE AUDIT SUD
Résidence l'Ecu86 Boulevard de Strasbourg
34000 MONTPELLIER

0499136650

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

M. BARANDON, PRESIDENT

A FABREGUES, le 15/01/2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS JBFIT		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062023	Exercice N-1 clos le 30062022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	99 213	
					78 624	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			226		5 382
	Autres produits			230	34 399	6 369
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	133 612	90 375
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	100 082	75 788
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 340	244	1 539	1 301
	Rémunérations du personnel *			250	29 506	8 489
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	1 144	251
	Dotations aux amortissements *			254	24 425	24 875
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	742	1 349
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	157 438	112 054
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(23 826)	(21 679)
	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 600	4 600
	Charges financières (V)			294	1 847	788
Charges exceptionnelles (VI)	347		300	647	16	
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(21 721)	(17 883)	
B - RÉSULTAT FISCAL			312		21 721	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			314		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers * , dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	647	
	écart de valeurs liquidatives sur OPC *			248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)			990		
Bénéfice col. 1			352			
Déficit col. 2			354		21 074	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 108.461.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		21 074	
Bénéfice col. 1			372			
Déficit col. 2						



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01072022** et clos le **30062023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE DU MILLENAIRE**
156 Rue Alfred Nobel
CS 20596
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS JBFIT
Avenue du Général de Gaulle
Centre Commercial Les Campanelle

34690 FABREGUES

83811531900017

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

salle de sport

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **21 074** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

"CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL"

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

ALLIANCE AUDIT SUD
Résidence l'Ecu

86 Boulevard de Strasbourg
34000 MONTPELLIER

0499136650

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A FABREGUES le 15012024

Signature et qualité du déclarant

M. BARANDON, PRESIDENT

Désignation de l'entreprise		SAS JBFT		Avenue du Général de Gaulle		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Centre Commercial Les Campanelle		34690 FABREGUES			
SIRET		8 3 8 1 1 5 3 1 9 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062023		30062022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	1 302	016	1 302		
	Immobilisations corporelles*	028	210 186	030	93 684	116 502	140 927
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	211 488	048	94 986	116 502	140 927
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	20 575	070	20 575	10 928	
		072	26 337	074	26 337	21 938	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092	400	094	400	416	
	Total II	096	47 313	098	47 313	33 281	
	Total général (I + II)	110	258 801	112	94 986	163 814	174 208
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	100	100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134	(46 582)	(28 699)			
	Résultat de l'exercice	136	(21 721)	(17 883)			
	Subventions d'investissement	137	12 874	17 474			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	(54 329)	(28 008)			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	76 980	81 380			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	27 728	35 232			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	100 491	85 604			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	218 143	202 216			
Total général (I + II + III)	180	163 814	174 208				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

JBFIT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue du Général de Gaulle,
Centre Commercial Les Campanelles, 34690 FABREGUES
838 115 319 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

Résolution proposée et adoptée

DEUXIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à -21 720,70 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

Perte de l'exercice	-21 720,70 euros
----------------------------	------------------

Section 2 – Affectation

Au report à nouveau	-21 720,70 euros
----------------------------	------------------

S'élevant ainsi à -68 302,63 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -54 328,93 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Jordan BARRANDON

